

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau
centre de secours à Senas**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan de construction et de réhabilitation des centres de secours mis en place par le Service Départemental d'Incendie et de Secours et en application du code général des collectivités territoriales, le Département est autorisé à construire des bâtiments mis à la disposition des SDIS jusqu'au 31 décembre 2017.

La construction d'un tel centre est envisagée sur la commune de Sénas.

Dès lors pour les besoins de cette opération, la commune cèdera au Département, pour l'euro symbolique non recouvrable, les parcelles situées quartier de la Grande Bastide, cadastrées section BT n°107, 354 et 357 d'une superficie totale d'environ 7 476 m².

Le conseil municipal a validé la cession de ces parcelles au Département lors de sa réunion du 9 août 2015.

La cession des parcelles adjacentes cadastrées BT n°355 et 356 est actuellement à l'étude.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL